

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 11 octobre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE  
DE L'ANNÉE 2017 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, substitut au maire d'Upton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-176

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté en ajoutant le sujet suivant:

**Au point varia:**

- a) Sécurité incendie – Révision de schéma de couverture de risques en  
sécurité incendie

Le point varia est laissé ouvert. Le sujet inscrit et tout autre sujet pourront y  
être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le  
sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 AOÛT 2017**

2017-177

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 9 août 2017 soit adopté tel que présenté.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

#### **5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

#### **6. LISTE DES COMPTES**

##### **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

##### **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2017-178

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	12 578,16 \$
Comptes à payer	32 752,07 \$
Salaires et contributions de l'employeur	100 230,64 \$
<b>Total:</b>	<b>145 560,87 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	2 473,88 \$
Comptes à payer	6 975,85 \$
<b>Total:</b>	<b>9 449,73 \$</b>

#### **7. COURS D'EAU**

##### **Cours d'eau Clément-Gaudet – Entretien – Upton – Acceptation provisoire**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien dans le cours d'eau Clément-Gaudet sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement des factures, moins la retenue prévue au devis pour fins de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-179 Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises PE Denis Inc* la somme de 13 472,94 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 000 \$, soit le montant minimal prévu au devis.

**8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport de la réunion du 7 septembre 2017**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-180 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2017 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

**b) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 327-17 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-09);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-181 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 327-17 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-17  
SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CHRISTINE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 328-17 sur les usages conditionnels;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-09);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-182 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 328-17 de la municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2017 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE – PRÉAVIS  
DE CONFORMITÉ POUR LA CPTAQ**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale requiert de la MRC un avis sur son projet de règlement numéro 317-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 en vertu de l'article 58.5 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du projet de règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-08);

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce projet de règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-183

Il est proposé par monsieur Guy Bond  
Appuyé par monsieur Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Ville d'Acton Vale que la modification prévue à son projet de règlement numéro 317-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 serait conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire.

**c) Géomatique – Acquisition d'une nouvelle imprimante à plan**

**ATTENDU** la soumission reçue de Cansel pour une imprimante à plan HP Designjet T730 au montant de 4 170 \$ taxes en sus, incluant l'installation et les frais de livraison;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-184

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense de 4 170 \$ taxes en sus pour l'acquisition et l'installation d'une imprimante à plan.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

### **a) Comité d'investissement commun (CIC) – Nomination d'un membre en remplacement de monsieur Frédéric Denis**

2017-185 Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Alain Durand à titre de représentant du milieu des affaires au sein du Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton, en remplacement de monsieur Frédéric Denis.

### **b) Fonds de Développement des Territoires (FDT)**

#### **b.1 Mise à jour des différentes politiques**

##### **b.1.1 Politique de soutien aux entreprises (FSE)**

2017-186 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la politique de soutien aux entreprises telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local.

##### **b.1.2 Politique du fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

2017-187 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la politique du fonds de soutien aux projets structurants telle que présentée par monsieur Félix Turbide, conseiller au développement et à l'entrepreneuriat collectif.

##### **b.1.3 Politique de gestion du Fonds d'initiatives culturelles (FIC)**

2017-188 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la politique de gestion du Fonds d'initiatives culturelles telle que déposée séance tenante.

#### **b.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

##### **b.2.1 Dossier 1024-FSPS-2017-03 (Régional) – Ressources-Femmes**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par l'organisme *Ressources-Femmes*;

**ATTENDU QUE** les projets régionaux doivent répondre à un besoin de toute la collectivité de la région et être considérés prioritaires par une majorité pour son développement;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) à l'effet d'accorder un montant maximal de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** le Conseil se questionne sur la pérennité du projet tel que présenté;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-189

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement d'une cuisine pour le projet <i>Groupe d'achats</i>	Ressources-Femmes	167 728 \$	50 000 \$	25 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.2.2 Dossier 1036-FSPS-2017-07 (Régional) – Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la *Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) à l'effet d'accorder un montant maximal de 7 728 \$ à cause d'un nouveau montage financier présenté en comité;

**ATTENDU QU'**après analyse du dossier, il est opportun de conserver le montage financier initial;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-190

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Soins de santé de proximité	Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton	122 293 \$	14 328 \$	14 328 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées

pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.3 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) - Dossier 1036-FSE-2017-10 – Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises, volet entrepreneuriat collectif, déposée par la *Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-191

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Entrepreneuriat collectif	1036-FSE-2017-10	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués aux protocoles d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c) Développement culturel – Accès culture 2017-2018**

**c.1 Contrat avec la Maison de la Famille Valoise inc.**

2017-192

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 4 920 \$ avec la Maison de la famille Valoise inc., mandatée pour assurer la coordination de la programmation du projet Accès Culture 2017-2018.

**c.2 Contrat avec RythÂ Kesselring**

2017-193

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 6 953,20 \$ avec l'entreprise RythÂ Kesselring inc., mandatée pour réaliser des activités culturelles dans le

cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**c.3 Contrat avec les Productions Artistiques de la région d'Acton  
(PARA)**

2017-194 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la  
directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le  
contrat de service au montant de 3 071,50 \$ avec les Productions  
artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser des activités  
culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**9. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**10. POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL**

**ATTENDU** la politique de gestion du personnel adoptée le 25 novembre  
2015 par la résolution 2015-243 et en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31  
décembre 2020;

**ATTENDU QUE** certains articles de cette politique méritent d'être clarifiés ;

**ATTENDU** les modifications proposées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-195 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de  
gestion du personnel révisée telle que déposée séance tenante.

**11. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)  
– AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE – PERMIS ET  
IMMATRICULATION**

**ATTENDU** la résolution 2016-215 qui autorise la signature du contrat de  
service avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour  
la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU** la réception d'un avenant audit contrat de service qui propose  
que l'article 1.3.2 soit modifié afin d'y prévoir une clause de renouvellement  
automatique par périodes d'un an;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-196 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la  
directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer

l'avenant au contrat de service *Permis et immatriculation* avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

## 12. CORRESPONDANCE

### a) **Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie – Reconduction du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Appui à la MRC d'Avignon**

2017-197

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC d'Avignon dans ses démarches entreprises auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que celui-ci reconduise le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) après 2017-2018.

### b) **Appui au Théâtre de la Dame de Cœur concernant sa démarche auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) s'est donné comme mission, dans une perspective de développement culturel, de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 41 ans le Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) exerce une mission singulièrement conforme à plusieurs des domaines d'exercice d'attributions du CALQ soit la création, les arts de la scène, les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques, les arts visuels qui font rayonner les artistes, les écrivains au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil est d'avis que d'investir dans l'audace et l'excellence artistique et d'encourager l'imagination et le talent des artistes et des écrivains ainsi que les organisations culturelles faisant rayonner les œuvres du TDC, ici et ailleurs, c'est d'investir dans le développement artistique durable de la région, pour la jeunesse, pour les familles, pour les générations actuelles et futures;

**CONSIDÉRANT QUE** le TDC poursuit cette mission d'excellence depuis 41 ans et qu'il agit comme un formidable levier sur le développement d'autres organisations culturelles, sociales et éducatives de la région d'Acton, l'une des plus petites MRC du Québec ainsi que sur son développement socio-économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le TDC est implanté sur le site de la Municipalité d'Upton lequel est d'un intérêt patrimonial historique, paysager et culturel singulier en Montérégie et au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton et la MRC d'Acton se sont engagés à soutenir le TDC depuis plusieurs années en partenariat avec le CALQ et le ministère de la Culture et des Communications;

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ a annoncé dans le cadre de son programme de soutien à la mission du TDC, qu'il n'adaptera pas son niveau d'aide ni

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ne l'indexera pour tenir compte de l'étude de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) qu'il a lui-même commandée;

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ dirige le TDC vers un programme régional dont les critères d'admissibilités mettent en péril l'obtention du financement supplémentaire pour le TDC et donc le renforcement de sa position stratégique culturelle de la région ainsi que le formidable levier qu'offre le Théâtre et de surcroît, il ne correspond pas à ses besoins en maintien des actifs ni en préparation de sa relève;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton ne pourra pas se soumettre à des obligations d'un tel programme puisque ses efforts financiers doivent se concentrer sur les enjeux régionaux et le TDC se situe au cœur de ces enjeux;

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ par sa vision de développement artistique durable se doit de reconnaître le niveau stratégique d'effort financier requis pour les quatre prochaines années afin de permettre et encourager la relève du TDC et ainsi en assurer la continuité de la mission d'excellence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil est d'avis, après avoir pris connaissance des annonces d'aide en culture, qu'il y a une franche iniquité à l'égard de sa position rurale, il la conteste vivement et il déclare que le TDC devrait au contraire être d'un grand intérêt pour le CALQ et le Québec, puisqu'il est un fantastique exemple de créativité, de courage, d'ouverture sur le monde, de savoir-être et savoir-faire pour le Québec rural;

**CONSIDÉRANT** la résolution 326-09-2017 de la Municipalité d'Upton demandant au CALQ de réviser son aide afin d'attribuer au Théâtre de la Dame de Cœur une hausse significative;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-198

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil appuie la Municipalité d'Upton et demande au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de réviser son niveau d'aide afin d'attribuer au Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) une hausse significative;

QUE ce conseil dépose le rapport résumé des contributions de la MRC d'Acton au TDC en gage de son investissement exemplaire dans l'audace et l'excellence artistique québécoise, dans son encouragement à l'imagination et au talent des artistes et des écrivains, ainsi que dans le rayonnement de leurs œuvres, ici et ailleurs;

QUE la présente résolution soit envoyée à la présidente directrice générale du CALQ, madame Anne-Marie Jean; au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin; au député de Johnson, monsieur André Lamontagne; à la présidente du conseil d'administration, madame Sylvie Bellerose; au directeur général et artistique de TDC, monsieur Richard Blackburn.

**c) Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains**

2017-199

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme *Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains* devant servir à soutenir l'organisme dans l'organisation de ses activités.

**d) La semaine québécoise de réduction des déchets 2017**

**ATTENDU QUE** l'édition 2016 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par Action RE-buts, se déroulera cette année du 21 au 29 octobre prochain;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**ATTENDU QU'**il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-200

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la MRC d'Acton proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017, "La Semaine québécoise de réduction des déchets". Le Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**13. VARIA**

**a) Sécurité incendie – Révision de schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton est actuellement en processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**ATTENDU QUE** la firme *Mathieu Rouleau consultant en sécurité incendie et civile* a été mandatée pour la rédaction d'un projet de SCRSI révisé;

**ATTENDU QU'**un projet de SCRSI révisé a été adopté par la MRC et transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour approbation ou commentaires;

**ATTENDU QUE** le MSP a, depuis, transmis à la MRC un nouveau modèle allégé de SCRSI;

**ATTENDU QUE** la MRC a intérêt à utiliser ce nouveau modèle;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-201

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme *Mathieu Rouleau consultant en sécurité incendie et civile* pour intégrer le contenu du projet de SCRSI révisé dans le nouveau modèle de schéma proposé par le ministère de la Sécurité publique et ce pour une somme n'excédant pas 1 680 \$ taxes incluses. Le montant équivalent à la dépense sera approprié des surplus accumulés non affectés.

**b) Appui au projet *Aménagement d'une cuisine pour le projet Groupe d'achats***

**ATTENDU** le projet *Aménagement d'une cuisine pour le projet Groupe d'Achats* présenté par *Ressources-Femmes*;

**ATTENDU QUE** la contribution de 25 000 \$ de la MRC d'Acton audit projet n'est pas suffisante pour combler le financement au montage financier;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-202

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil appuie l'organisme *Ressources-Femmes* dans ses recherches de financement afin de combler le manque à gagner pour l'*Aménagement d'une cuisine pour le projet Groupe d'Achats*.

#### **14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

<b>Nom de la personne</b>	<b>Sujet</b>
Lysanne Collard Carole Bessette	➤ <b>Dossier 1024-FSPS-2017-03 (Régional) – Ressources Femmes</b>

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-203

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h35.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale,  
et secrétaire-trésorière.**